

*CONSERVATION des ZONES de
REPRODUCTION du TETRAS-LYRE
dans les ALPES*

Localisation des Unités Pastorales importantes

Juin 2012

IMPORTANCE RELATIVE des UNITES PASTORALES

L'examen de l'importance relative des unités pastorales pour la conservation du tétras repose sur le croisement de trois couches d'informations géographiques :

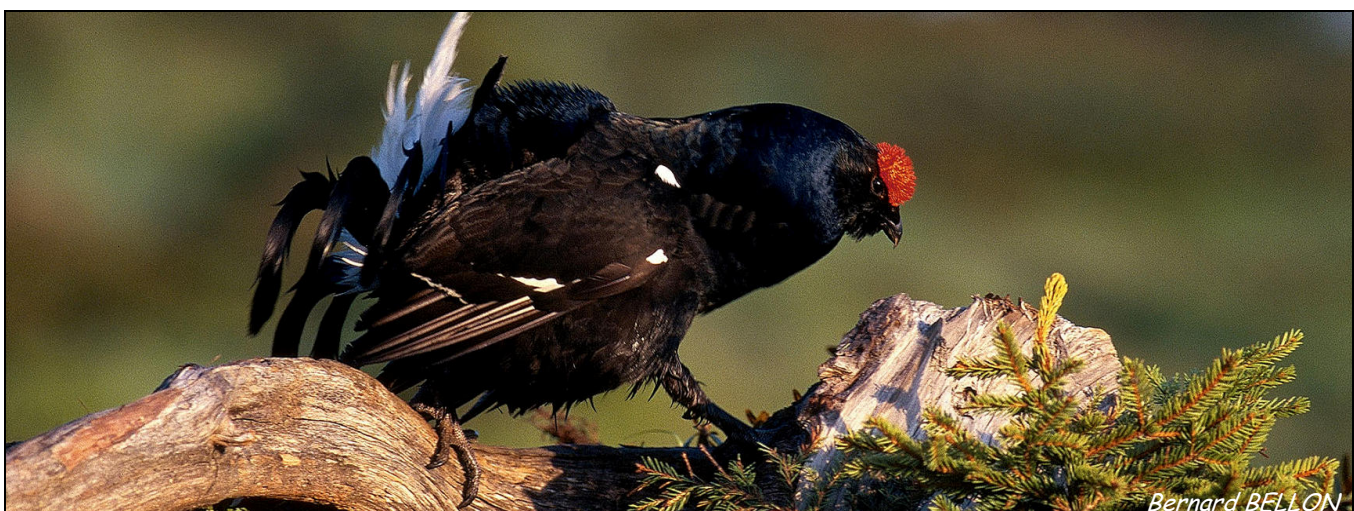
- la carte des unités naturelles de présence prioritaires pour la conservation du tétras-lyre,
- la carte des zones potentielles de reproduction du tétras-lyre,
- la carte des unités pastorales.

Les unités naturelles prioritaires pour la conservation du tétras-lyre dans les Alpes françaises (OGM, 2000)

Les unités naturelles distinguées sont issues d'une découpe, en fonction des massifs (Préalpes) ou des bassins versants (Alpes internes), de la tranche d'altitude qui abrite la quasi totalité des habitats de l'espèce : 1400 - 2300 m dans les Alpes du Nord. Leur cartographie au 1/25000^{ème} permet de délimiter, au plus juste, l'aire de présence du tétras.

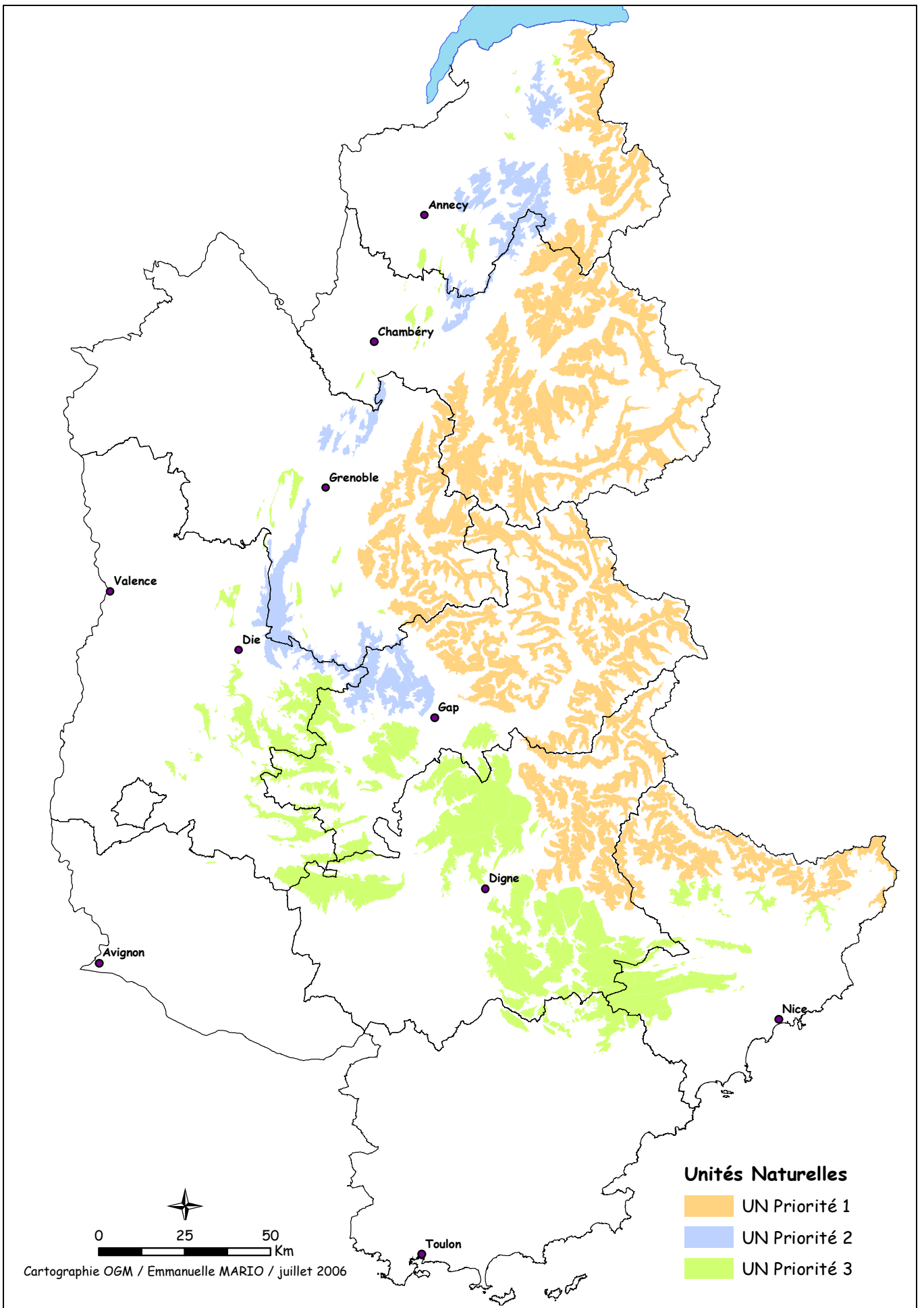
Chacune d'elles est affectée d'un niveau de priorité résultant de son importance pour la conservation à long terme de l'espèce (*fig. 1*). Trois niveaux ont été retenus :

- **priorité 1 :**
unités connectées entre elles par les versants (axes de dispersion privilégiés des tétras) qui abritent l'effectif minimum de poules nécessaire (4000) pour constituer une méta-population viable à long terme (100 ans);
- **priorité 2 :**
unités qui abritent un effectif de poules important (plus de 60) et unités qui permettent d'assurer leur connexion avec les unités de priorité 1, l'ensemble constituant une méta-population viable à long terme, susceptible "d'alimenter" la quasi totalité des unités périphériques actuellement occupées;
- **priorité 3 :**
autres unités de présence de l'espèce.



Bernard BELLON

Figure 1 : classement des unités naturelles de présence du tétras-lyre par niveau de priorité



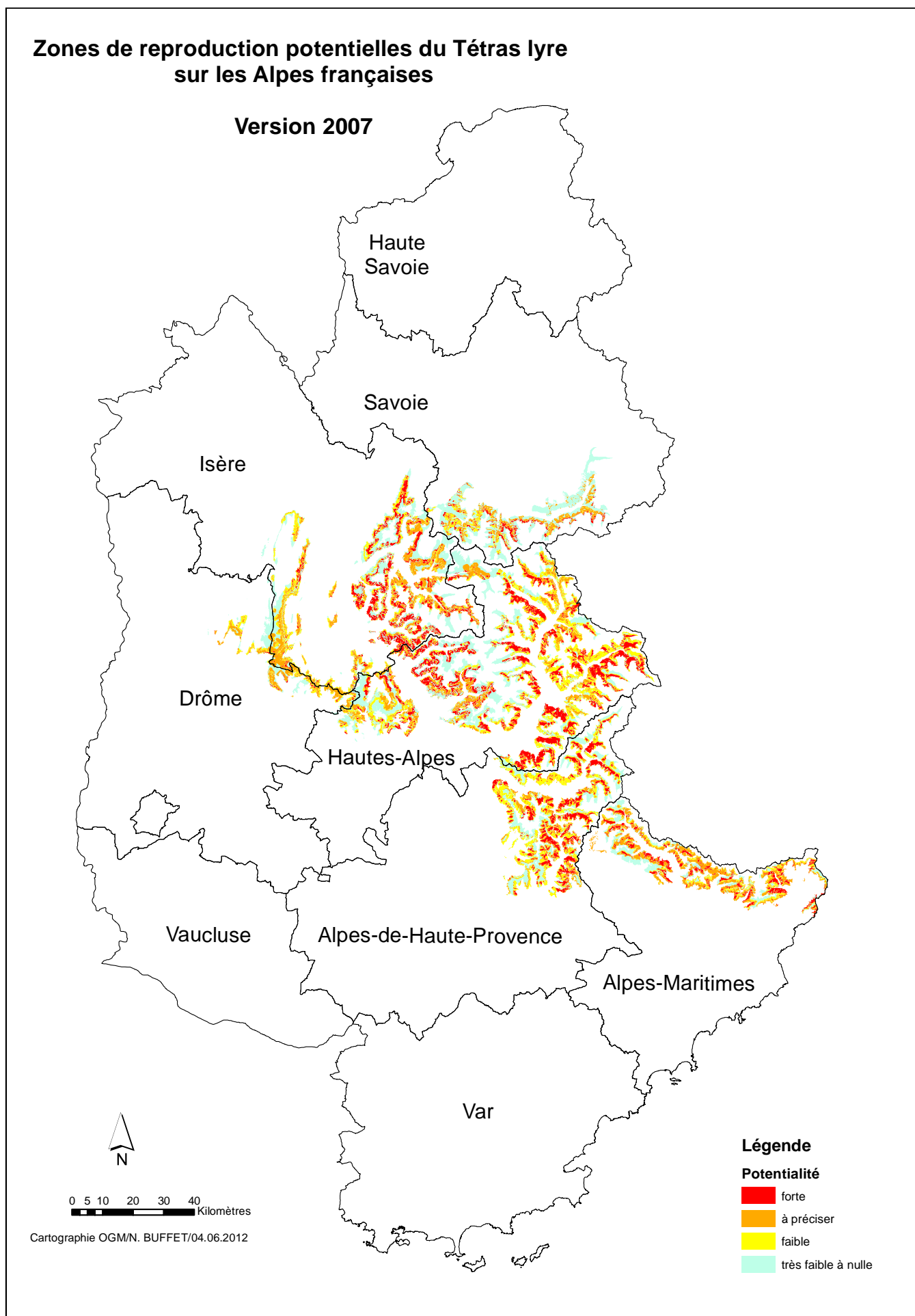
Les zones potentielles de reproduction du tétras-lyre (OGM, 2005)

Ce zonage a été réalisé au 1/25000^{ème}, à partir de l'examen des caractéristiques de l'emplacement des observations de coqs chanteurs et de nichées de tétras effectuées lors des différents comptages organisés par les membres de l'OGM (distance à la lisière supra-forestière, type de végétation,...). La carte des "types de végétation", utilisée comme base, est issue d'une combinaison de la carte des types d'utilisation des terres Corine Land Cover et de la carte des types de peuplement forestiers de l'Inventaire Forestier National (seules cartes disponibles à l'échelle des Alpes françaises). Elle ne permet pas de délimiter avec précision les habitats favorables, mais autorise néanmoins la distinction de zones à potentialité (fig. 2) :

- **"forte"** :
qui abritent probablement sur la plus grande partie de leur surface des faciès de végétation favorables voire très favorables;
- **"à préciser"** :
où s'imbriquent faciès favorables et faciès peu ou pas favorables, sans qu'il soit possible de les distinguer;
- **"faible"** :
qui n'incluent vraisemblablement que des faciès peu ou pas favorables sur la plus grande partie de leur surface;
- **"très faible à nulle"** :
qui ne sont pas ou très exceptionnellement fréquentées par les tétras en période de reproduction.



Figure 2 : localisation des zones potentielles de reproduction du tétras-lyre



Les unités pastorales

Les unités pastorales sont des portions de territoire d'au moins 10 hectares d'un seul tenant, exploitées par un seul gestionnaire (qui peut être un groupement pastoral...), pendant la période estivale, sans retour journalier des animaux au siège de l'exploitation (LANDROT, 1999).

Une cartographie exhaustive, à l'échelle des Alpes, a été établie par le CEMAGREF dans le cadre de l'enquête pastorale conduite en 1996. Cette cartographie a été précisée et actualisée localement sur certains départements par les acteurs territoriaux (Sociétés d'Economie Alpestre, Directions Départementales du Territoire, Parcs Nationaux, ...).

Le classement par ordre d'importance relative des unités pastorales a été effectué par région bioclimatique, échelle biologiquement la plus pertinente et par département, pour tenir compte de la structuration des organismes socio-professionnels concernés.

Dans chaque région bioclimatique, les unités pastorales ont tout d'abord été réparties en trois groupes d'importance décroissante en fonction du niveau de priorité de conservation des unités naturelles sur lesquelles elles sont assises : priorité 1, 2 et 3.

Dans chaque groupe, les unités pastorales ont ensuite été classées par ordre d'importance décroissant de la surface de zones à forte potentialité pour la reproduction du tétras qu'elles abritent.

La superficie des zones à potentialité "à préciser" a également été calculée pour chaque unité pastorale. Elle est donnée à titre indicatif car, outre le fait qu'elle intègre pour partie la superficie de faciès peu ou pas favorables, sa prise en compte ne modifie pas fondamentalement le classement.

Les unités pastorales qui abritent à elles-seules 80 % de la surface des zones potentielles favorables incluses dans les unités pastorales sont considérées comme prioritaires pour la réalisation des diagnostics.



Figure 3 : Localisation des Unités Pastorales à enjeux et des unités pastorales prioritaires

Localisation des unités pastorales à enjeux et des unités pastorales prioritaires

